Lamine Gharbi a été **réélu** à la tête de la **Fédération de l'hospitalisation privée** - **Médecine, Chirurgie, Obstétrique (FHP-MCO)**
pour un nouveau mandat de trois ans.

Le président sortant a été désigné lors d'un vote à l'unanimité des membres du nouveau conseil d'administration. Ceux-ci avaient été auparavant élus par les adhérents, lors d'une assemblée générale réunie à l'occasion du 1er congrès du syndicat, qui s'est tenu jeudi 20 octobre 2011 au CNIT-Paris La Défense. Il était le seul candidat.

« Je tiens à remercier les adhérents qui m'ont renouvelé leur confiance pour un nouveau mandat, alors que s'ouvre une période difficile et incertaine pour notre secteur dans un contexte de crise aigüe des finances publiques », a déclaré Lamine Gharbi.

Créée en 2008, la FHP-MCO est l'un des trois syndicats de spécialités composant la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP). Il regroupe quelque 600 cliniques et hôpitaux privés spécialisés en médecine, chirurgie et obstétrique.

« Pendant ces trois dernières années, nous avons œuvré pour que soit reconnu à sa juste valeur un secteur d'excellence qui joue pleinement son rôle dans la vie sociale, économique et sanitaire du pays, avec ses 200.000 emplois non délocalisables, une offre de soins de qualité et de proximité et des missions de service public pleinement assumées, comme par exemple l'accueil des urgences », a rappelé Lamine Gharbi.

Militer pour un financement juste et transparent

L'une des revendications principales du secteur porte sur la question de l'égalité de financement. La mise en œuvre de la convergence tarifaire, principe acté par la loi en 2004 et prévue initialement pour 2012, a été reportée à 2018. Mais sa traduction dans la réalité se fait attendre et, au rythme actuel, elle ne sera pas achevée avant 2092. Le syndicat réclame également la transparence de l'allocation de l'enveloppe budgétaire dite des MIGAC (missions d'intérêt général et d'aide à la contractuali

sation), d'un montant de 8,3 milliards d'euros
, aujourd'hui allouée pour 99% aux hôpitaux publics sur des critères opaques et sans justification préalable des coûts.

« Avec Jean-Loup Durousset, président de la FHP, nous avons largement réussi à faire connaître auprès des pouvoirs publics, des médias et de l'opinion la discrimination préjudiciable dont est victime le secteur hospitalier privé en matière de financement des prestations hospitalières, alors que nos établissements sont les plus efficients face des hôpitaux publics qui, eux, accumulent année après année des déficits colossaux aux dépens de l'endettement public », a souligné le président de la FHP-MCO.

La FHP-MCO a porté plainte contre l'Etat français devant la Commission européenne pour atteinte à la concurrence, arguant d'un mécanisme d'aides d'Etat illicites - car non justifiées préalablement - versées au profit des établissements hospitaliers publics.

« Nous avons porté ce combat pour un financement juste jusqu'à Bruxelles car il y a urgence. Il en va de la survie de nos établissements, dont beaucoup connaissent de graves difficultés et il en va aussi de la liberté de choix des patients. Nous continuerons ce combat sans état d'âme si le cadre réglementaire, financier et sanitaire n'évolue pas »
, a averti Lamine Gharbi.

Etre force de proposition

Autour d'un triptyque « coût, qualité, confiance », la FHP-MCO se veut également force de proposition sur de nombreux sujets, comme par exemple le développement de la chirurgie ambulatoire et des missions de service public, notamment la permanence des soins et la formation des internes.

Les autres pistes de travail du syndicat concernent la possibilité de donner aux établissements une visibilité opérationnelle à cinq ans et des perspectives tangibles à dix ans ; l'accroissement de la réactivité des établissements face à l'évolution rapide des modes de prise en charge ; l'anticipation et l'accompagnement des tendances lourdes (aval, hospitalisation de jour, pôles d'excellence, etc.), et la préoccupation vis-à-vis du bien-être des personnels qui travaillent dans les établissements.

La FHP-MCO avance également l'idée d'un nouveau mode de financement à la performance fo ndé sur des critères de qualité. Sur un mode promotionnel et incitatif et non pas répressif de sanctions, il permettrait d'octroyer un bonus de ressources aux établissements exemplaires, selon des objectifs mesurables et connus de tous.

« Sur tous ces sujets, la FHP-MCO sera une force en mouvement et une force de proposition auprès des pouvoirs publics , et ce dans l'intérêt des patients. Nous serons présents à chaque fois pour participer au débat sur une mutation responsable du système de santé et préparer les enjeux de demain
»
, a conclu Lamine Gharbi.